MEURTHE -ET-MOSELLE **CANTON JARVILLE** COMMUNE **LUDRES**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403288-20231221-2023-273-AR

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 21/12/2023

ARRÊTÉ DU MAIRE

N°2023-273

ARRETE PORTANT OUVERTURE DOMINICALE D'UN ETABLISSEMENT DE COMMERCE DE DETAIL ET DE LA REPARATION AUTOMOBILE

Le Maire de la Commune de LUDRES,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriale.

Vu le Code du Travail, notamment les articles L.3132-25-4, L.3132-26, L.3132-26-1, L.3132-27. L.3132-27-1 et R.3132-21.

Vu l'arrêté préfectoral du 21 janvier 2021 portant réglementation de la fermeture dominicale des établissements dans la branche des services du commerce et de la réparation automobile.

Vu l'accord départemental de la branche automobile en date du 18 décembre 2015 sur le repos hebdomadaire et le repos dominical.

Vu la demande d'autorisation d'ouverture les dimanches 14 janvier, 17 mars, 16 juin, 15 septembre et 13 octobre 2024, présentée le 6 décembre 2023 par Monsieur Christophe DROESCH, Responsable de site CAR AVENUE, 109 rue du Franclos à LUDRES,

Vu l'avis des organisations syndicales consultées,

ARRETE

ARTICLE 1er: La concession CAR AVENUE, sise 109 rue du Franclos à LUDRES, est autorisée à ouvrir les dimanches 14 janvier, 17 mars, 16 juin, 15 septembre et 13 octobre 2024, en application de la réglementation en vigueur.

ARTICLE 2 : Chaque salarié qui aura accepté et aura ainsi été privé du repos du dimanche bénéficiera des contreparties énoncées dans l'article 4 de l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4: Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle, Monsieur le Directeur du Travail et de l'Emploi, Monsieur le Responsable de sites de CAR AVENUE et les Polices Nationale et Municipale.

Fait à LUDRES, le 21 décembre 2023.

Pierre **BOILEAU**,

Vice-Président du Grand Nancy

Le Mai